



RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00371

Numéro SIREN : 511 541 419

Nom ou dénomination : A.M.D.S.I.

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2017 sous le numéro de dépôt 7140

7140

SARL AMDSI

8 allée des Mésanges
85710 LA GARNACHE

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la SARL AMDSI
en Société par Actions Simplifiée**

Décisions unanimes des associés
en date du 22 septembre 2017

Ce rapport contient 1 page

SARL AMDSI

Siège social : 8 allée des Mésanges – 85710 LA GARNACHE

Capital social : 3 000 €

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société AMDSI
en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 21 août 2017, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

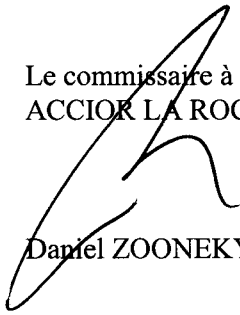
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du premier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Roche sur Yon,
Le 12 septembre 2017

Le commissaire à la transformation,
ACCIO LA ROCHE SUR YON


Daniel ZOONEKYNDT